

Garder le cachet des rives du fleuve

HAUTE-MEUSE L'ADSVN va au Conseil d'Etat contre le projet à Houx

► Pour l'Association de défense, les menaces de « littoralisation » sont toujours présentes.

► A Lustin, l'extension du Belvédère prévoit de tripler la volumétrie actuelle.

grandissant des promoteurs pour s'accaparer à des fins privées la beauté de l'espace public. Il s'agissait, à côté et en face des sites remarquables des châteaux de Fooz et de Dave, longeant le Ravel, d'une terrasse en encorbellement sur le fleuve, destinée à permettre une extension de

quatre-vingts couverts au restaurant Le Val 9. »

2 Lustin. Un projet dont on ne connaît pas encore l'issue est l'extension du Belvédère, autre établissement horeca à Lustin (Profondeville), avec vue imprenable sur les méandres de

la Meuse. Il est actuellement soumis à enquête publique. « Ce projet, situé sur les crêtes du Rocher des Frênes, est également de nature à mettre en péril la qualité paysagère et naturelle de la vallée, estime l'ADSVN. Le projet urbanistique envisagé consiste à multiplier par trois la

volumétrie du bâti existant, ce qui ne manquera pas de mettre en péril la destination paysagère de la zone. Il y a lieu également de relever que la construction projetée s'inscrit en site classé, en zone forestière d'intérêt paysager au plan de secteur et en zone Natura 2000. Sur

*de son
du 5/7/2016*

base de ces éléments, il semble évident que, si en l'absence de toute construction à cet endroit, l'autorité compétente devait aujourd'hui examiner un projet immobilier de cette ampleur sur ce site, elle ne pourrait qu'en refuser la réalisation ». Et l'Association de plaider pour que la commune et de la Région s'oppose à cette « extension déraisonnable ».

3 Entre Bouvignes et Houx. Le troisième projet épinglé est au Fond-des-Rivaux dans la commune d'Yvoir. C'est-à-dire entre Bouvignes et Houx, partie de la vallée mosane qui est classée comme patrimoine exceptionnel. Le dossier n'est pas neuf et a déjà été recalé. Mais sa nouvelle mouture, qui réduit le nombre d'appartements à vingt-cinq dans l'immeuble, a obtenu les sésames de la commune et du fonctionnaire délégué. L'ADSVN, elle, a décidé d'introduire un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat. « Outre le fait que le site est classé, plusieurs erreurs matérielles dans le dossier soumis à enquête étaient à relever : erreur portant sur les parcelles cadastrales concernées et donc sur la superficie exacte du projet, erreur quant à la visibilité du projet depuis un autre site classé patrimoine exceptionnel (Poilvache et Crève-cœur), erreur quant à la compétence de l'autorité ayant délivré le permis, erreur quant au respect des formes tant en ce qui concerne le certificat de patrimoine que la simple conduite de l'enquête publique. » ■



L'Association de défense des sites et vallées du Namurois (ADSVN) tire la sonnette d'alarme. Elle craint la « littoralisation » des paysages du bord de Meuse par certains projets immobiliers.

La « littoralisation » des bords de Meuse guette-t-elle à nouveau ? Si l'urbanisation « agressive » des rives du fleuve – avec le risque de leur faire prendre des allures de Côte belge – est aujourd'hui moins souvent évoquée qu'à la grande époque des levées de bouclier – même Inter-Environnement Wallonie s'y était mis en 2010 avec d'autres, tout comme on se souvient aussi du règlement d'urbanisme spécifique pris par la Ville de Namur pour préserver ses villas mosanes –, le danger menacerait toujours. C'est en tout cas l'avis de l'Association de défense des sites et vallées du Namurois (ADSVN) qui tire la sonnette d'alarme en pointant trois projets en Haute-Meuse à Wépion, Lustin et Houx. Trois projets immobiliers introduits dans trois communes différentes (Namur, Profondeville et Yvoir) en moins d'un an.

1 Wépion. Des trois, l'extension de l'établissement Le Val 9 est celui qui inquiète le moins l'ADSVN puisque le permis est refusé. « Ce projet a fort heureusement été arrêté par Maxime Prévot mais démontre l'arnetté